

L'information environnementale intégrée dans les missions de l'audiovisuel public

Des obligations concernant la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les programmes audiovisuels vont être insérées dans les cahiers des charges des télévisions et des radios publiques, a annoncé le ministère de l'Environnement. Ces informations viendront s'ajouter aux obligations concernant la sécurité routière ou l'information des consommateurs, l'audiovisuel public ayant un devoir d'éducation, de formation et d'information en matière d'environnement, a estimé le ministère.